

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale le 17 février 2026, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19 (à partir de 18h45)
Nombre de conseillers votants : 19 (à partir de 18h45)
Le quorum est atteint, la séance peut se tenir.

Etaient présents : Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Lauriane DAVID, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Roseline BONDIVENNE, Serge LACROIX, Nathalie SAULNIER, Emmanuel ANGONIN, Laurence MAS, Didier BERREZ, Eddy LUSSIANA, Marie-Christine MOREL, David GEAY, Pierre GRANDCLEMENT, Bahadir GUZEL, Jean-Michel PEUGET, Rachel BOURGEOIS (arrivée à 18h45)

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel PEUGET

Date de la convocation : 17 février 2026

Ordre du jour :

1. Finances et affaires générales

- Examen et vote des budgets primitifs 2026
 - o Budget général - Budgets annexe eau potable et Lotissement Le Moulin
- Contributions directes : vote des taux (Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti – Taxe d'habitation Résidences Secondaires)
- Aménagement urbain et paysager – Rue du Jura et Allée des Lutins : plan de financement prévisionnel
- Lotissement Les Cueilles – Financement général et définitif
- Cessions de terrains :
 - o M. Millet Bruno – Le Parchy
 - o EIRL Guillemain Pascal – Rue Charles Favre
- Tarifs municipaux 2026 – Location de matériel technique
- Subventions communales aux associations - Volet n°1

2. Terre d'Emeraude Communauté - Affaires générales

- Informations diverses

3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-Civil - Affaires Sociales

- Elections municipales : tenue des bureaux de vote et dépouillement

Commission Education - Culture - Vie associative et sportive

- Forfait communal 2026 - Ecole privée Saint-Joseph

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

- SICTOM du Haut Jura – Rapport d'activité 2025

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Opération façades – Entretiens WOW du 13 février 2026

4 - Questions diverses et communications

1. Affaires générales - Finances et foncier *Rapporteur : M. Grégoire LONG*

En préambule, M. le Maire souhaite rendre hommage à Mme Catherine BOUVIER, décédée récemment. Il rappelle que Mme BOUVIER avait été recrutée en 2010 par la commune pour remplacer Mme Marie-Josèphe Roland, qui partait à la retraite. Mme BOUVIER avait en charge l'entretien des locaux de la mairie, de la salle des fêtes, du cinéma et du gymnase. Après 8 années passées au service de la commune, elle a ensuite choisi de rejoindre la Communauté de Communes Jura Sud en 2018, en charge des équipements sportifs, puis du service Espace France Service.

M. le Maire fait part des remerciements de la famille Geay, suite au décès d'Anthony Hirschi-Geay, fils de Sonia et David.

Enfin, M. le Maire donne lecture du mot de remerciement de M. Benoit COLIN, suite au décès de son papa Gilbert.

Délibération n°2026-010 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était Mme Marie-Christine MOREL
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026.

Vote		
Pour	18	
Abstention	0	
Contre	0	

Arrivée de Mme Rachel BOURGEOIS à 18h45.

Délibération n°2026-011 Adoption du budget primitif 2026 – Budget général

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,
- Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Débat :

M. le Maire présente l'ensemble des documents budgétaires sous forme de diaporama (joint au présent procès-verbal), étant rappelé que les documents élaborés selon les nomenclatures M57 et M49 ont été envoyés à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget général de la Commune de Moirans-en-Montagne arrêté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	2 972 340,00 €
Recettes :	2 972 340,00 €

Investissement

Dépenses : 4 369 743,00 €

Recettes : 4 369 743,00 €

Vote		
Pour	16	
Abstention	0	
Contre	3	Serge LACROIX Didier BERREZ Laurence MAS

Délibération n°2026-012

Adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe eau potable

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,
- Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget Eau Potable de la Commune de Moirans-en-Montagne arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 874 827,00 €

Recettes : 874 827,00 €

Investissement

Dépenses : 806 439,00 €

Recettes : 806 439,00 €

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2026-013

Adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Lotissement Le Moulin

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,
- Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget Lotissement Le Moulin de la Commune de Moirans-en-Montagne arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 137 686,00 €

Recettes : 137 686,00 €

Investissement

Dépenses : 137 686,00 €

Recettes : 137 686,00 €

Vote	
Pour	19
Abstention	0
Contre	0

Délibération n°2026-022
Vote du CFU 2025 – Budget annexe Lotissement Le Moulin

- Vu le Budget Primitif 2025 du Budget annexe « lotissement le Moulin » voté par le Conseil Municipal le 24 mars 2025 ;
- Considérant le report en 2026 de l'ensemble des travaux pour l'aménagement du Lotissement Le Moulin, aucune exécution en dépenses et en recettes n'ont été réalisées en 2025.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote	
Pour	18
Abstention	0
Contre	0

Délibération n°2026-014
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de les fixer comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40,70 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	43,09 %
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	12,32 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2025-015
Appel à projets 2026 (DETR-DSIL) – Aménagement des espaces publics – Tranche 8 (rue du Jura – Allée des Lutins) : approbation du plan de financement

- Considérant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée avec l'Etat, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et la commune d'Arinthod le 9 novembre 2022 ;
- Considérant la fiche action n° AX 3-5 « Requalification des espaces publics présents sur les franges du centre-ville - Phase 2 » de cette convention-cadre Petites Villes de Demain ;
- Considérant la volonté politique de poursuivre les aménagements rue du Jura et Allée des Lutins selon les mêmes principes que les tranches précédentes (salle des fêtes, centre-ville, abords du musée et des écoles, rue Voltaire et Côte du Four, rue des Sports, Anatole France et des Cares), avec une approche environnementale ambitieuse ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-028 du 20 mars 2023 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Chardon Paysages et ARCHIGRAPH pour ces travaux ;
- Vu le projet d'avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre précisant le montant des honoraires pour cette tranche n°8 ;
- Vu la délibération n°2025-052 du 24 novembre 2025 approuvant le projet d'aménagement des espaces publics – Tranche 8 (rue du Jura – Allée des Lutins) et le plan de financement prévisionnel ;
- Vu la délibération n°2025-066 du 15 décembre 2025 approuvant le projet d'aménagement des espaces publics – Tranche 8 (rue du Jura – Allée des Lutins) et le plan de financement prévisionnel (subvention du Conseil Départemental)
- Vu le devis réceptionné pour la réfection de la toiture du lavoir, conformément à la prescription de l'ABF formulée dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager ;
- Vu l'arrêté accordant le permis d'aménager en date du 4 février 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération n°2025-066 du 15 décembre 2025 ;

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des espaces publics tel qu'élaboré par la maîtrise d'œuvre pour la rue du Jura et l'allée des Lutins ;
- **APPROUVE** l'avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre précisant le montant des honoraires pour la tranche 8 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Rue des Sports – Rue Anatole France Montant HT
Honoraires Aménagements urbains et VRD	22 355,00 €
Honoraires Coordination SPS	2 368,00 €
Travaux Aménagements Urbains et VRD	460 047,49 €
Total	484 770,49 €

Recettes	TOTAL Montant
Etat (DETR-DSIL) – 30%	145 431,00 €
Département du Jura – 21%	100 000,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 49%	239 339,49 €
Total	484 770,49 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2026 au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département du Jura au titre de l'Aide aux Territoires au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat et du Département du Jura une autorisation de démarrage des travaux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Vote		
Pour	16	
Abstention	3	Serge LACROIX Didier BERREZ Laurence MAS
Contre	0	

Délibération n°2026-016
Lotissement Les Cueilles – Financement définitif (quitus)

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par la Commune ;

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIDEC, soit 812 746,91 € TTC ;

Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 812 746,91 € TTC ;

MONTANT DU SOLDE DE : 0,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à 0,00 €,
- Prend acte que cette délibération donne quitus au SIEDEC mandataire.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2026-017
Cession de parcelle – Le Parchy – M. Bruno Millet

- Vu la proposition d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AY n°45 située au lieu-dit Le Parchy par M. Bruno Millet demeurant 2Bis Villa Saint-Pierre – 94220 Charenton-Le-Pont ;
- Considérant que cette parcelle située en zone naturelle du PLU jouxte la propriété de M. Bruno Millet et ne revêt pas d'intérêt forestier ou agricole pour la commune ;
- Vu l'avis du Domaine en date du 5 janvier 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de suivre l'avis du Domaine ;
- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section AY n°45 d'une contenance de 3 130 m² à M. Bruno Millet demeurant 2Bis Villa Saint-Pierre – 94220 Charenton-Le-Pont au prix de 720 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2026-018
Cession de parcelles – Rue Charles Favre – EIRL GUILLEMIN Pascal

- Vu la proposition d'acquisition des parcelles communales cadastrées section AC n°15 (pour partie) et n°85 située rue Charles Favre par l'EIRL GUILLEMIN Pascal, représentée par M. Guillemin Pascal 5, rue de la Grèche – 39260 Montcusel ;
- Considérant le projet de M. Guillemin Pascal d'implantation de son activité de Terrassement et maçonnerie sur la commune ;
- Considérant que ces parcelles sont situées en zone UY du PLU ;
- Considérant que la parcelle AC n°15 comprend l'accès à la chaufferie bois pour l'approvisionnement en plaquettes forestières, il convient de conserver cet accès par un document d'arpentage à établir par un géomètre-expert ;
- Vu l'avis du Domaine en date du 21 novembre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de suivre l'avis du Domaine ;

- **DECIDE** de céder les parcelles cadastrées section AC n°15 (pour partie, soit environ 2 400 m²) et AC n°85 d'une contenance de 396 m² à l'EIRL GUILLEMIN Pascal, représentée par M. Guillemain Pascal 5, rue de la Grèche – 39260 Montcusel au prix de 18 € HT le m².
- **PRECISE** que les frais d'arpentage seront pris en charge par la commune à hauteur de 50% et par l'EIRL Guillemain Pascal à hauteur de 50% ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2026-019
Tarif municipal 2026 – Location de matériel technique

- Considérant l'acquisition par la commune d'une aérogommeuse et ses accessoires en 2023 pour un montant total de 13 554 € ;
- Considérant que ce matériel peut être loué occasionnellement à d'autres collectivités territoriales locales avec une utilisation par l'agent des services techniques de cette collectivité selon les préconisations des services techniques de la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Considérant la nécessité de fixer un tarif pour cette location ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le tarif de location de l'aérogommeuse avec ses accessoires et sans les abrasifs (sable) à 150 € la journée ;
- **PRECISE** que cette location n'est consentie qu'aux collectivités territoriales locales (communauté de communes, communes, syndicat de communes, régies etc.)

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Délibération n°2026-021
Subvention communale aux associations – Volet n°1

- Vu la demande de subvention émanant de l'association Le Moulin pour l'organisation d'un voyage vacances pour 6 résidents de l'EHPAD du Moulin en 2026 ;
- Considérant les voyages organisés précédemment par cette association et la satisfaction totale des résidents comme des organisateurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser la subvention suivante : Association Le Moulin : 1 000 €
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 65748 du budget général 2026.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

2. Terre d'Emeraude Communauté *Rapporteur : M. Grégoire LONG*

Chantier EDF Vouglans – Saut-Mortier

M. le Maire rappelle que ce chantier vise à accroître la production d'électricité renouvelable en France en optimisant les aménagements hydroélectriques existants sur la rivière d'Ain (Coiselet, Saut-Mortier et Vouglans). Le montant de l'investissement porté par EDF est de 200 M€ sur 3 à 5 ans.

Le chantier a démarré en juillet 2025 et a fait l'objet de la visite le 12 février dernier de M. Sébastien LECORNU – 1^e ministre, Mme Monique BARBUT, ministre de la Transition écologique, de M. Roland LESCURE, ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et de M. Sébastien MARTIN, ministre délégué chargé de l'Industrie.

M. le Premier Ministre a tenu une table ronde avec les différents acteurs de l'énergie, dont le direction d'EDF, les parlementaires et les élus locaux, à la centrale hydroélectrique de Saut-Mortier. Il a profité de cette visite pour dévoiler les mesures de la programmation pluriannuelle de l'énergie – 3 de la France.

3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-civil – Affaires Sociales *Rapporteur : M. Eddy LUSSIANA*

Information / Scrutin Elections municipales du 15 mars 2026

M. Eddy LUSSIANA rappelle que le scrutin du 1^{er} tour des élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars 2026. Afin d'organiser au mieux les bureaux et les opérations de vote, y compris le dépouillement, chacun est donc invité à s'inscrire auprès du secrétariat.

Par ailleurs, il rappelle que la commission de révision des listes électorales s'est réunie comme prévu et a permis d'inscrire 5 personnes en plus.

Commission Education – Culture – Vie associative et sportive *Rapporteur : Mme Rachel BOURGEOIS*

Délibération n°2026-020

Convention entre la commune de Moirans-en-Montagne et l'école privée Saint-Joseph - Forfait communal 2026

- Vu la délibération n°2023-085 du 27 novembre 2023 approuvant les termes de la convention entre la commune de Moirans-en-Montagne et l'école privée Saint-Joseph pour l'application du forfait communal ;
- Vu la liste des enfants scolarisés à l'école privée Saint-Joseph et domiciliés à Moirans-en-Montagne transmise par l'école Saint-Joseph à la rentrée 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de fixer le montant du forfait communal versé à l'école Saint-Joseph pour l'année 2026 à 72 531 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 au compte 65748.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Vote		
Pour	19	
Abstention	0	
Contre	0	

Commission Travaux – Urbanisme - Environnement Rapporteur : M. Benoit COLIN

Information / Rapport annuel SICTOM du Haut Jura

M. Benoit COLIN présente les grandes lignes du rapport annuel du SICTOM du Haut Jura.

- Déploiement des conteneurs semi-enterrés : finalisé, soit 1300 conteneurs sur 55 communes du Haut Jura. Les dernières implantations :
 - o Lac des Rouges Truites
 - o Lézat
 - o Ravilloles
 - o Leschères
 - o Les Crozets
 - o Etival les Ronchaux
 - o Morbier
 - o Châtel de Joux
 - o Saint-Pierre
 - o Tancua
 - o Fort du Plasne
 - Déchetteries : inauguration de la nouvelle déchetterie de Saint-Claude à l'automne 2025
 - Priorité : amélioration de la qualité du tri pour éviter la hausse des coûts de traitement
 - Tonnage des déchets collectés en 2025 : 27 040 tonnes, dont
 - o Conteneurs semi-enterrés gris : 195 kg / habitant / an
 - o Conteneurs semi-enterrés gris : 47 kg / habitant / an
 - o Déchetterie : 174 kg / habitant / an
 - o Verre : 38 kg / habitant / an
 - Déchetteries :
 - o 136 216 passages dans les 7 déchetteries soit +8% / 2024
 - o Moirans-en-Montagne : environ 19 000 passages
- M. Benoit COLIN souligne le fait que la déchetterie de Moirans-en-Montagne est désormais ouverte 6 jours sur 7, soit du lundi au samedi.
- Compostage individuel et collectif :
 - o Loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire : obligatoire depuis 2024
 - o Biodéchets : ¼ des ordures ménagères résiduelles (containers gris) = incinérées
 - o Compostage individuel : composteurs en bois massif fabriqués localement proposés par le SICTOM à des prix préférentiels
 - o Compostage collectif : immeuble, copropriété

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat Rapporteur : Mme Nathalie SAULNIER

Information / Opération Façades – Entretien WOW

Mme Nathalie SAULNIER rappelle qu'une nouvelle campagne d'entretiens avec le cabinet d'architecture Wow s'est tenue le vendredi 13 février en mairie. Le cabinet WOW a repris 30 dossiers ouverts depuis 2019 et a recontacté les propriétaires en leur proposant un nouvel entretien sur leur projet. 6 rendez-vous se sont tenus le 13 février dernier, 2 dossiers vont potentiellement aboutir.

4. Questions diverses et communications

M. le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement d'un agent pour le pôle Espaces Verts, en remplacement d'un agent en arrêt maladie.

La séance du conseil municipal est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance

Jean-Michel PEUGET



Le Maire,

Grégoire LONG

